



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**Procès-verbal** de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **12 décembre 2016**, à 19 h, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le Maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 2 M. Étienne Veilleux	Siège # 4 M. Nicolas Dufresne
Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas	Siège # 5 Mme Lise Dubuc
	Siège # 6 M. Mathieu Malenfant

Mme Julie Galarnau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

M. Jean-François Desrosiers, siège # 1, est absent de cette séance.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19 h 02 et déclare la séance ouverte.

## **Ordre du jour**

### **12 décembre 2016**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2017;
4. Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;
5. Période de questions;
6. Levée d'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

**(2016-12-028)**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité.

**(2016-12-029)**

**3. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2017**

**Attendu que** la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Étienne Veilleux, et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 tel que préparé par les membres de ce conseil. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-12-030)

**4. Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019**

**Attendu qu'**en vertu de l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Mme Lise Dubuc, et résolu d'adopter le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2017 - 2018 -2019, tel que préparé et présenté à cette séance. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal.

**Adoptée** à l'unanimité.

**5. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Gilles Marchand, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

**6. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **19 heures et 06 minutes**.

---

Gilles Marchand  
Maire

---

Julie Galarneau  
Directrice générale

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Julie Galarneau  
Directrice générale